



## AFFORESTATION ET REBOISEMENT

# Rosalie Matondo appelle les gouvernements à la collaboration

La ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, a salué hier, au cours d'une conférence de presse, l'adoption par les Nations unies de la résolution sur le reboisement et le boisement qu'elle qualifie de tournant dans la valorisation des écosystèmes planétaires. Selon elle, seule la collaboration entre les gouvernements, communautés locales, société civile, secteur privé et partenaires au développement peut aider à relever les défis environnementaux et socio-économiques qu'implique le nouvel agenda. « L'objectif de la démarche est non seulement de ralentir le recul des forêts du Bassin du Congo et dans le reste du monde, mais aussi d'augmenter la superficie forestière de la planète sur la base des activités d'afforestation et de reboisement », a fait savoir la ministre.

Page 2



Rosalie Matondo se prêtant aux questions de la presse Adiac

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

# Le Centre d'excellence d'Oyo se fixe de nouvelles perspectives



Les acteurs ayant pris part à la célébration des deux ans du Centre d'excellence d'Oyo sur fond des progrès réalisés et de nouvelles perspectives. « Les premières flammes de biogaz, issues des déchets organiques, ont été allumées ici. Par ailleurs, neuf étudiants ont rejoint l'équipe pour mener des projets de recherche contribuant à l'enrichissement des connaissances sur les énergies renouvelables dans le pays. Trente jeunes hommes et femmes ont suivi une formation sur les technologies solaires photovoltaïques », a déclaré le représentant de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel pour l'Afrique centrale, Raymond Tavares, qui se félicite des résultats obtenus deux ans après son inauguration. Page 16

Le Centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a commémoré, le 23 avril 2025, sa deuxième année d'existence

## Éditorial

### Faire un peu plus

Page 2

## ALIMENTATION ET NUTRITION

# La FAO encourage le Congo à renforcer sa stratégie nationale

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en partenariat avec d'autres agences onusiennes, entend renforcer son soutien aux efforts de la République du Congo dans la résolution de la problématique de l'alimentation et de la nutrition saine. A l'occasion d'un échange avec le président de l'Assemblée nationale du Congo, Isidore Mvouba, sur cette problématique, le coordonnateur du bureau régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Athman Mravili, a sollicité l'implication des parlementaires dans l'atteinte de cet objectif de l'agenda des Nations unies. « J'émetts le vœu de voir le gouvernement inscrire la problématique de l'alimentation et de la nutrition dans son schéma stratégique », a plaidé le haut fonctionnaire onusien. Page 5

Le coordonnateur du bureau régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Athman Mravili, a sollicité l'implication des parlementaires dans l'atteinte de cet objectif de l'agenda des Nations unies. « J'émetts le vœu de voir le gouvernement inscrire la problématique de l'alimentation et de la nutrition dans son schéma stratégique », a plaidé le haut fonctionnaire onusien. Page 5

## RÉGIES FINANCIÈRES

# Le Trésor public se dote d'un nouvel organigramme

La présidence de la République a, par un décret portant attributions et organisation de la direction générale du Trésor (DGT), défini les responsabilités et réorganisé de différentes structures de cet organe technique qui assiste le ministre des Finances en matière de gestion de la trésorerie et d'exécution comptable du budget de l'Etat. L'objectif est de renforcer son efficacité. Le nouvel organigramme de la DGT comprend, entre autres, les directions du contrôle et de l'audit interne ; des affaires administratives et financières ; des affaires juridiques ; des études et des prévisions ; de la centralisation comptable et celle de la recette auxquelles s'ajoutent le service informatique et la cellule de communication. Page 6

Le nouvel organigramme de la DGT comprend, entre autres, les directions du contrôle et de l'audit interne ; des affaires administratives et financières ; des affaires juridiques ; des études et des prévisions ; de la centralisation comptable et celle de la recette auxquelles s'ajoutent le service informatique et la cellule de communication. Page 6

## ÉDITORIAL

## Faire un peu plus

Le gouvernement congolais et la société turque Albayrak viennent de conclure un contrat de délégation de service public pour la collecte des déchets solides et l'exploitation des services de propreté à Brazzaville et Pointe-Noire. Une bonne nouvelle pour les citoyens de ces deux villes où l'on observe un entassement d'immondices.

Le remplaçant d'Averda, attendu au tournant, doit faire un peu plus pour réduire les déchets ménagers qui jonchent les artères principales et les alentours des marchés domaniaux. Au-delà de son expérience, il devrait pour y parvenir inciter la population à faire le tri, encourager le compostage des déchets organiques dans les parcelles ou par quartier et recycler ce qui peut l'être.

Penser la gestion commune des déchets en termes de développement durable et de préoccupation de santé publique doit également figurer au cœur des missions d'Albayrak dans une chaîne qui implique toute les composantes de l'État. Il s'agit notamment des ministères de l'Environnement et de l'Assainissement urbain en s'appuyant à la fois sur les mairies d'arrondissements.

Une telle synergie permettra, dans la durée, de mieux gérer les détritiques par catégorie qui peuvent être compostés, transformés même en énergie de type biogaz. Autant dire que la réussite de la nouvelle société, au-delà de la nécessité de disposer du matériel adapté et en quantité, dépendra de l'implication des citoyens eux-mêmes pour atteindre le but commun qui est d'avoir des villes propres.

Dans cette perspective, envisager un partenariat entre le ministère de l'Assainissement urbain qui veut libérer les voies des épaves de véhicules et le nouvel opérateur contribuerait à vaincre, tant soi-peu, l'insalubrité dans les grandes agglomérations.

Les Dépêches de Brazzaville

## ADOPTION DE LA RÉOLUTION SUR LE BOISEMENT

## Rosalie Matondo salue un tournant dans la valorisation des écosystèmes

La ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, a réagi le 24 avril à Brazzaville, à la suite de l'adoption de la résolution proclamant la décennie des Nations unies pour le boisement et le reboisement dans le cadre d'une gestion des forêts de 2027 à 2036. Selon elle, seule la collaboration entre les gouvernements, communautés locales, société civile, secteur privé et partenaires au développement peut aider à relever les défis environnementaux et socio-économiques qu'implique le nouvel agenda.

Le texte de la résolution relative à la Décennie des Nations unies pour le boisement et le reboisement a été adopté le 16 avril par 155 voix pour et une voix contre (États-Unis) à l'Assemblée générale de l'ONU. Proposée par la République du Congo à l'issue de la première conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement tenue en juillet 2024 à Brazzaville, la résolution vise à accentuer la lutte contre la déforestation et promouvoir la restauration des écosystèmes forestiers. Le pays a donc réussi à placer la question de la restauration des forêts au centre de l'agenda onusien en vue d'impulser un développement résilient, tout en créant des emplois dans les communautés, tant dans la plantation que dans l'entretien des forêts.

D'après la ministre Rosalie Matondo, l'objectif de la démarche est non seulement de ralentir le recul des forêts du Bassin du Congo et dans le reste du monde, mais aussi d'augmenter la superficie forestière de la planète sur la base des activités d'afforestation et de reboisement. À travers de multiples initiatives via le Programme national d'afforestation et de reboisement, le pays reboise des centaines d'hectares chaque année pour plus d'un million de nouveaux plants. Lors de la trente-huitième édition de la Journée nationale de l'arbre, l'an dernier, deux



Rosalie Matondo se prêtant aux questions de la presse/Adiac

millions de pépinières ont été plantées à travers le pays, principalement en milieu urbain.

La ministre de l'Économie forestière, qui s'exprimait devant un parterre de journalistes congolais et africains réunis en marge du premier Forum multi-acteurs sur le développement de la communication et l'information environnementale dans le Bassin du Congo, s'est montrée rassurante quant

à la mise en œuvre de la nouvelle résolution. Au niveau national, les efforts de reforestation devront être soutenus par des politiques publiques et des cadres juridiques clairs favorisant la préservation des forêts, avec la volonté d'accroître la séquestration du carbone pour atténuer le réchauffement. Un autre volet de la stratégie verte, a-t-il souligné, est d'intégrer l'agriculture afin d'améliorer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des agriculteurs par la diversification des cultures. Mieux, les communautés locales doivent être impliquées dans la mise en œuvre des projets de reboisement, en s'assurant que leurs droits et besoins sont respectés.

Elle a également insisté sur le développement du marché carbone censé permettre au pays, tout comme les autres États concernés, de recevoir les paiements pour services environnementaux. « Les efforts sont en train d'être faits pour développer notre marché du crédit-carbone et le faire bénéficier aux communautés locales », a martelé Rosalie Matondo, invitant les médias à participer à la sensibilisation du public et la vulgarisation des initiatives locales.

Fiacre Kombo

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/  
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira  
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi  
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo  
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,  
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal  
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint à la direction : Elvy Bombete  
Coordonnateur :  
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

\*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,  
eMail : contact@inc-sa.com,  
site Internet www.inc-sa.com

## ASSAINISSEMENT

## Brazzaville et Pointe-Noire ouvrent leurs portes à la société turque Albayrak

Les maires de Brazzaville et de Pointe-Noire ont signé, le 23 avril, un contrat de cinq ans avec la société turque Albayrak Waste Management, dans le cadre de l'exercice du service public de collecte des déchets solides et d'exploitation des services de propreté dans les deux grandes villes du pays.

Quelque huit mois après la rupture du contrat avec la société Averda, le gouvernement congolais vient de trouver un nouveau partenaire pour s'occuper des questions d'assainissement dans les grandes villes. Signés du côté congolais par Dieudonné Bantsimba et Evelyne Tchichelle, respectivement président du Conseil départemental et municipal de Brazzaville et présidente du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, et le directeur général de cette société éponyme Albayrak Faruk, ces contrats sont basés sur la collecte, le transport des déchets et leur stockage dans les aires de transit ainsi que le désengorgement des canalisations.

Le ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier, Juste Désiré Mondelé, y a également posé son empreinte au nom du gouvernement congolais, attendant les contreseings des ministres de l'Intérieur et de la Décentralisation, des Finances, du Budget et du portefeuille public avant l'entrée en vigueur de l'accord. Le tout s'est déroulé en présence de l'ambassadeur de Turquie en République du Congo, Hilmi Ege Türemen. « La société Albayrak a une expertise dans



Dieudonné Bantsimba et Evelyne Tchichelle signant l'accord/Adiac

ce secteur, pendant plus de quarante ans, nous travaillons dans plusieurs pays dont le Pakistan, la Guinée. Pour la ville de Brazzaville, d'ici quinze jours, il y a un déploiement pour commencer à préparer le terrain, parce qu'un travail de fond a été déjà fait sur le terrain. Concernant Pointe-Noire, il faudra rester au moins un mois sur place en attendant les études de terrain pour savoir comment la situation se présente tout en sachant que l'opération va atteindre son pic lorsque nous allons recevoir les engins et les camions. Dans l'entre-temps, nous allons commencer le travail avec les moyens de bord, avec les en-

gins qui existent déjà sur place », a-t-il laissé entendre.

A la différence avec Averda qui était lié avec le Congo par un forfait mensuel d'une trentaine de milliards de FCFA l'année, le contrat avec Albayrak est axé sur le tonnage. A Brazzaville, cette société devra travailler quotidiennement sur 1000 tonnes de déchets et à Pointe-Noire 500 tonnes. Selon le ministre Juste Désiré Mondelé, il s'agit d'un modèle aussi réaliste qu'avantageux dont la mise en œuvre devrait renforcer la salubrité dans les deux villes. Il a également félicité les deux collectivités locales et la société Albayrak qui ont pris du temps dans les négociations pour aboutir à la signature

de ces contrats tant attendus par la population.

« Nous étions au coût forfaitaire avec Averda. Dans le contrat actuel, nous sommes plutôt sur le tonnage, à savoir que les estimations sur Brazzaville et Pointe-Noire sont de 1500 tonnes, soit 1000 tonnes à Brazzaville et 500 tonnes à Pointe-Noire. Ce qu'il faut encore prouver et valider à travers des points bascules », a-t-il expliqué, rassurant que le gouvernement tiendra ses engagements dans l'exécution de ce contrat d'autant plus que toutes les dispositions ont été prises dans la loi de finances 2025 en ce qui concerne l'entretien routier en général et particulière-

ment l'assainissement.

En effet, dans le budget de l'Etat, exercice 2025, il est prévu un fonds concernant l'entretien routier, l'assainissement, de même que quelques mécanismes relatifs aux centimes additionnels des collectivités locales, ainsi qu'une innovation concernant le prélèvement de l'impôt sur les loyers au profit de l'assainissement. « Albayrak est une société de droit congolais. Il est dit dans le contrat qu'en réalité du top management jusqu'à ceux qui seront sur le terrain, ce sont des Congolais. En termes d'emplois directs, nous sommes à près de 1500 entre Brazzaville et Pointe-Noire, sans compter les emplois indirects. Je voudrais dire aux entreprises congolaises qui interviennent dans l'assainissement qu'elles ont leur place parce que les contrats qui viennent d'être signés touchent les volets pré-collecte et collecte des déchets. Mais, nous avons besoin de récupérer cette matière première pour qu'elle soit transformée, capitalisée et puisse permettre à nos jeunes de créer leurs entreprises, de valoriser ces déchets », a annoncé Juste Désiré Mondelé.

Parfait Wilfried Douniama

## GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES À BRAZZAVILLE

## L'ONG PEA organise une conférence sur le suivi des politiques publiques en la matière

La conférence de presse de l'organisation non gouvernementale (ONG) Protecting environment association (PEA) que manage Serge Patrick Mvouama, tenue la semaine dernière, a porté sur le suivi des politiques publiques en matière de gestion des ordures ménagères à Brazzaville. Elle a été précédée par la visite de quelques zones polluées et le dépôt de la pétition «Zéro déchet» au cabinet du ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier.

L'objectif de l'activité dont le projet est financé par l'Union européenne à travers le Pre-cap-Ccod porté par l'ONG PEA, en partenariat avec la plateforme Wash et d'autres organisations de la société civile, est de contribuer à l'amélioration de la gestion durable des ordures ménagères à Brazzaville. Lors de la conférence de presse, les acteurs de la société civile (l'ONG PEA, Plateforme Wash)

y compris les journalistes ont fait un tour de quelques zones polluées en vue de vérifier l'existence des tas d'immondices. Ils ont déposé la pétition «Zéro déchet» au cabinet du ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier. Cette pétition a porté sur l'amoncellement des déchets dans l'espace public ; les problèmes de communication ; le dysfonctionne-

ment dans la chaîne de gestion des déchets ; l'opacité sur les passations des marchés publics ; le manque d'implication des acteurs concernés. « Nous demandons au ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier ce qui suit : la diligence de la signature d'un contrat avec une agence spécialisée qui va remplacer Averda et assainir la ville de

Brazzaville ; le renforcement de l'IEC ; la pérennisation de la chaîne de collecte des ordures ; le respect des règles de transparence sur la passation des marchés publics ; l'implication inclusive des acteurs concernés », ont indiqué les membres de la société civile.

Après la visite de quelques zones polluées, puis le dépôt de la pétition «Zéro déchet» au cabinet du ministre de l'Assainissement urbain, ces acteurs de la société civile, notamment Serge Patrick Mvouama, Pascal Bernard Gakegny, membres de l'ONG PEA, et Hippolyte Lombi, membre de la plateforme Wash, ont animé la conférence de presse au siège de l'ONG PEA. Ils ont invité le gouvernement à vite trouver la solution à cette situation qui commence à perdurer.

Dans son mot de circonstance, le manager général de l'ONG PEA, Serge Patrick Mvouama, a dressé un tableau sombre de la situation actuelle dans la capitale caractérisée par des tas d'immondices, le bouchage des

caniveaux, les dépotoirs sauvages, ... Pour lui, tout cela nuit non seulement au cadre de vie des citoyens mais aussi à la santé publique. Il a déploré par ce fait le manque de volonté politique et l'absence d'un véritable plan de partenariat public-privé dans le domaine de la gestion des ordures ménagères en remplacement de la société Averda. Cette ONG a proposé, entre autres, la mise en place d'un mécanisme de suivi indépendant, la sensibilisation de la population au tri des déchets, ainsi que la création d'emplois verts dans le cadre du nouveau partenariat avec la société. C'est, d'ailleurs, ce qui a expliqué la signature du plaidoyer qui a été transmis aux autorités compétentes. Enfin, la conférence s'est clôturée sur un appel à la mobilisation de toutes les couches sociales : « L'environnement est l'affaire de tous. Mais la responsabilité première incombe à l'État », a conclu le manager général de l'ONG PEA.

Bruno Zéphirin Okokana



Les acteurs de la société civile posant à l'issue de la conférence de presse/Adiac

**POINT DE VUE****DECENTRALISATION ET COMPETENCES DES ACTEURS**

La création du ministère de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier dans un État qui se revendique décentralisé, tel que la République du Congo, soulève de légitimes interrogations. Celles-ci concernent l'articulation des compétences entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, notamment dans le domaine stratégique de l'assainissement urbain.

La loi n°9-2003 du 6 février 2003, fixant les orientations fondamentales de la décentralisation, stipule en son article 16 que : « L'attribution de tout un domaine d'activité à des collectivités locales n'exclut pas, pour l'État, le pouvoir d'édicter des prescriptions générales ou particulières que les collectivités locales doivent observer ». Ce principe balise les contours d'un équilibre entre autonomie locale et régulation nationale. C'est à l'aune de cet équilibre que le décret n°2025-62 du 5 mars 2025, fixant les attributions du nouveau ministère, doit être analysé.

En premier lieu, ce décret porte sur l'élaboration des stratégies et politiques nationales en matière d'assainissement. En ce sens, il confère à l'échelon central le pouvoir d'élaborer et proposer, de concert avec les ministères concernés, les stratégies et les politiques nationales en matière d'assainissement. Cette attribution relève de la conception stratégique, légitimement assumée par l'administration centrale. Elle implique la définition des orientations nationales, en coordination avec d'autres départements. Toutefois, le respect de la réalité territoriale impose une démarche de concertation ascendante, afin que ces politiques soient en adéquation avec les capacités et besoins locaux.

En second lieu, toujours au titre des compétences de l'échelon central, il est précisé que ce dernier devrait élaborer, de concert avec les ministères concernés, la réglementation en matière d'assainissement et veiller à son application. Le pouvoir réglementaire national ne devrait pas empiéter sur les prérogatives locales définies par la loi. Il appartient donc, avant tout, aux collectivités locales de prendre les initiatives nécessaires, relativement à l'assainissement de nos villes, dans leur périmètre de compétence. Il convient de faire vivre ici le principe de subsidiarité pour régler les éventuels conflits de compétences entre le local et le central.

En troisième lieu, le décret qui fait l'objet de notre analyse, donne l'attribution suivante à l'échelon central. Il est précisé qu'il doit veiller à la collecte, au transport et au recyclage des déchets liquides, domestiques et industriels. Cette mission de veille, si elle se limite à un rôle d'appui ou de contrôle, peut coexister avec les compétences locales. En revanche, toute gestion directe constituerait une violation de la loi de la décentralisation car, celle-ci confiant exclusivement cette tâche aux collectivités locales.

En quatrième lieu, l'échelon central doit coordonner la mise en œuvre des politiques et des actions de traitement des déchets, des eaux usées et des eaux pluviales. La coordination, bien que légitime, doit reposer sur des mécanismes partenariaux. Des comités mixtes État-collectivités pourraient permettre une gouvernance partagée, en évitant la tentation d'une centralisation déguisée.

En cinquième lieu, le décret stipule que l'échelon central doit proposer des politiques relatives à l'entretien des équipements de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales. L'entretien des équipements relevant de la compétence locale, le rôle du ministère ne peut qu'être consultatif. L'élaboration de guides techniques ou la facilitation du financement relèveraient d'un accompagnement légitime.

Quid de la portée politique et juridique des attributions que nous venons d'analyser

Certaines des fonctions confiées au ministère de l'assainissement urbain, notamment la coordination ou la veille, tendent à réorganiser une gestion centralisée du secteur de l'assainissement, en contradiction avec les articles 2 et 3 de la loi n°9-2003 du 6 février 2003, qui garantit l'autonomie administrative et financière des collectivités locales. Sur un autre point, on peut noter que l'intervention directe du ministère dans l'opérationnel risque d'introduire une confusion entre tutelle technique et co-maîtrise d'ouvrage.

Des conventions spécifiques entre l'État et les collectivités pourraient clarifier les responsabilités, dans un esprit de coopération. Notons par ailleurs que l'absence de mécanismes de concertation institutionnalisés compromet la légitimité des politiques publiques. La décentralisation ne saurait se réduire à un transfert formel de compétences sans un véritable pouvoir de décision et de participation des entités locales. En sus de ce qui précède, la question financière peut se révéler être un frein aux politiques d'assainissement : L'entretien des infrastructures d'assainissement impose une répartition claire des charges. L'article 13 de la loi n°9-2003 du 6 février 2003, fixant les orientations fondamentales de la décentralisation, stipule que : « Tout transfert des compétences doit s'accompagner du transfert concomitant des ressources et des charges correspondantes ainsi que du transfert des services, des biens meubles et immeubles et, le cas échéant, du transfert du personnel correspondant. » Faute de quoi, les collectivités seraient exposées à une charge financière injustifiée.

Enfin, une perspective réelle favorable à la coexistence entre l'échelon central et local se dessine, nonobstant certaines incongruités susmentionnées. En effet, si le rôle du ministère est repensé comme un catalyseur et non comme un acteur gestionnaire, il pourrait devenir un levier de professionnalisation des collectivités. La contractualisation, ainsi qu'une décentralisation différenciée adaptée aux capacités locales, pourraient renforcer la performance de l'action publique.

Or, le décret n°2025-62 du 5 mars 2025 révèle une tension entre une volonté de pilotage stratégique par l'État central et les principes fondateurs de la décentralisation. Pour assurer une gouvernance équilibrée et conforme à l'esprit de la loi, il est indispensable de clarifier les périmètres d'intervention entre État et collectivités, mettre en place des mécanismes de dialogue et de concertation permanents, définir une répartition équitable et transparente des charges et financements.

Ce n'est qu'à ces conditions que le nouveau ministère pourra s'inscrire dans une dynamique constructive au service d'une République moderne, décentralisée et respectueuse des autonomies locales.

***Distingué Cyr Euloge MOUTOU***

***Conseiller départemental et municipal de Brazzaville***

## AFRIQUE CENTRALE

# Les parlementaires sensibilisés au droit à l'alimentation

Le Parlement congolais organise du 23 au 25 avril à Brazzaville, en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la coopération espagnole, une session de formation sous-régionale sur le droit à l'alimentation et l'agriculture sensible à la nutrition.

Regroupant, entre autres, les parlementaires des alliances nationales sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays membres, les représentants des ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, la société civile, les chercheurs et les chargés de programmes de la FAO, la session de formation vise une série d'objectifs. Il s'agit de renforcer les capacités, de mobiliser les acteurs, de créer des synergies, et d'affirmer ensemble que l'accès à une alimentation adéquate ne doit plus être un privilège, mais une réalité pour tous.

Le coordonnateur sous-régional de la FAO en Afrique centrale, le Dr Athman Mravili, a rappelé que cette formation se déroule dans un contexte où l'insécurité alimentaire et la malnutrition demeurent des défis majeurs en Afrique centrale. Selon lui, malgré les efforts indéniables consentis par les États, notamment à travers l'adoption de politiques agricoles, nutritionnelles et sociales plus inclusives, la situation reste préoccupante.

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de 40% des enfants de moins de cinq ans en Afrique centrale souffrent de retard de croissance dû à la malnutrition chronique. Dans plusieurs pays, les taux de malnutrition aiguë dépassent encore les 10%. La pauvreté persistante, les crises climatiques, les conflits, l'inaccessibilité des services sociaux de base, et les inégalités structurelles en par-



ticulier à l'égard des femmes continuent de compromettre le droit fondamental de chacun à une alimentation adéquate », a-t-il rappelé, saluant les efforts réalisés dans la sous-région dont la mise en place d'alliances parlementaires.

## L'Afrique abritera le 3<sup>e</sup> sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition

Il a également rappelé la nécessité d'amplifier ces efforts, de les accélérer et de les coordonner avec une plus grande persistance. La FAO a réprécisé que le droit à une alimentation saine, suffisante, nutritive et culturellement acceptable est fondamental. « Cette formation se veut résolument pratique, interactive et transformative. Elle doit vous permettre d'identifier des pistes concrètes d'action, de renforcer votre compréhension du droit à l'alimentation, de

vous approprier les outils de l'agriculture sensible à la nutrition, et de contribuer activement à l'agenda régional en préparation du troisième sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, prévu en 2026 en Afrique », a déclaré le Dr Athman Mravili.

Le président de l'Assemblée nationale du Congo, Isidore Mvouba, a salué le travail de la FAO qui ne cesse d'accompagner et de soutenir les pays d'Afrique centrale pour l'accès de leurs populations à une nourriture suffisante, équilibrée et de qualité. « Comme vous le savez, notre sous-région est dotée d'importantes richesses et potentialités naturelles mais, elle est confrontée à de nombreux défis en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire. Cette session de renforcement des capacités des parlementaires et autres cadres vient ainsi à point nommé. Elle nous

dotera d'outils susceptibles de nous aider de trouver des solutions idoines à l'épineux problème de l'alimentation et de la nutrition. C'est un juste retour des choses, parce qu'il s'agit d'une préoccupation essentielle », a souligné le président actif de l'Alliance parlementaire congolaise pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Isidore Mvouba a également rappelé que le droit à une alimentation adéquate est un droit fondamental de l'homme inscrit sur le marbre des engagements internationaux des États au vu des Constitutions en vigueur dans les différents pays. Il est considéré comme le droit de vivre, le droit de chaque homme, femme et enfant à se nourrir dans la dignité. Bref le droit d'accéder à une nourriture saine, afin de semer les graines de la paix et du développement durable. Quant à l'agriculture sensible à la nutrition, elle a vocation, a

Les participants posant avec les officiels

Adiac expliqué le président de l'Assemblée nationale, à favoriser les cultures de rentes et autres pour une production diversifiée.

« Elle est essentielle pour l'atteinte des objectifs de développement durable, notamment l'éradication de la faim et l'atteinte de la santé pour tous. L'agriculture sensible à la nutrition repose sur des piliers essentiels comme l'accès à la terre, la disponibilité des semences, les ressources génétiques, l'eau... Les pouvoirs publics ont fort à faire pour faire de ce domaine un secteur de production, un vecteur de santé publique, de bien-être social et de résilience économique », a-t-il interpellé, déplorant le fait que quatre des onze pays de la sous-région n'ont pas encore créé des alliances parlementaires dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Parfait Wilfried Douniama

## DROIT À L'ALIMENTATION

## La FAO engagée à soutenir la stratégie congolaise

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que les autres agences du système des Nations unies vont renforcer leur soutien au Congo afin de résoudre la problématique de l'alimentation et de la nutrition dans le pays. Le coordonnateur du bureau régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Athman Mravili, l'a fait savoir à l'issue d'un échange avec le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba.

Le président de la chambre basse du Parlement et le responsable de la FAO ont discuté essentiellement de la problématique du droit à l'alimentation et à la nutrition au Congo. Déjà si avancé dans le domaine, Athman Mravili est venu encourager le Congo à renforcer sa stratégie nationale en la matière afin de permettre au pays de résoudre durablement la question

de l'alimentation et de la nutrition. « Avec le président de l'Assemblée nationale, nous avons évoqué les réseaux des parlementaires centrafricains qui se sont réunis récemment pour faire avancer la question de l'alimentation et de celle de la nutrition. De même, nous avons salué le leadership porté par le Congo dans la mobilisation des parlementaires

sur le sujet au niveau de l'Afrique centrale, mais aussi de la manière dont le Congo va s'approprier la thématique », a expliqué le coordonnateur du bureau régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Athman Mravili.

A cet effet, le responsable de la FAO s'est dit satisfait de la volonté qu'à le Congo, sous l'impulsion du chef de l'Etat, Denis Sassou

N'Gusso, de placer l'agriculture au centre de ses préoccupations, à travers la création des zones agricoles protégées. Il a, par ailleurs, émis le vœu que le gouvernement inscrive la problématique de l'alimentation et de la nutrition dans son schéma stratégique, et s'est dit confiant de ce que des dispositions législatives sont déjà prises.

Firmin Oyé

## RÉGIES FINANCIÈRES

## Réorganisation actée de la direction générale du Trésor

La Présidence de la République a publié, le 16 avril, un décret portant attributions et organisation de la direction générale du Trésor (DGT). Ledit décret définit les responsabilités de la DGT et réorganise également les différentes structures de cette régie pour renforcer son efficacité.

S'agissant des attributions, la DGT, conformément aux nouveaux textes, est chargée entre autres d'organiser la gestion de la trésorerie de l'Etat, des collectivités locales et des autres organismes publics soumis aux règles de la comptabilité publique ; de centraliser la gestion des fonds publics à travers le compte unique du Trésor ouvert à la banque centrale ; d'organiser de concert avec les autres administrations concernées l'émission et la gestion des titres publics à souscription libre ; de participer à la gestion de la dette à moyen et long terme ; d'assurer l'encaissement et la gestion comptable des créances publiques ; de prendre en charge les titres de paiement et assurer le règlement des dépenses ; de contribuer à

la compilation des statistiques des finances publiques et à la rédaction des manuels, guides de procédures ou instructions d'exécution ou de reporting des opérations budgétaires et de trésorerie de l'Etat, des collectivités locales et des autres organismes publics soumis aux règles de la comptabilité publique.

En effet, la nouvelle organisation de la DGT, quant à elle, comprend les directions du contrôle et de l'audit interne ; des affaires administratives et financières ; des affaires juridiques ; des études et des prévisions ; de la centralisation comptable et celle de la recette. Ajoutés à cela le secrétariat de direction, le service informatique et la cellule de communication. Parlant de la direction administrative et financière,

elle est chargée de gérer les ressources humaines et matérielles ; d'élaborer et mettre en œuvre le plan de formation des agents ; de préparer et superviser les passations, remises et reprises de service ; de gérer les crédits budgétaires et les moyens généraux ; de centraliser les prévisions de dépenses de la direction générale ; de tenir la comptabilité des matières, etc.

En rappel, la DGT est l'organe technique qui assiste le ministre des Finances dans l'exercice de ses attributions en matière de gestion de la trésorerie et d'exécution comptable du budget de l'Etat, des collectivités locales et des autres organismes publics soumis aux règles de la comptabilité publique.

Gloria Imelda Lossele

## TCHAD

## Les enseignants du public interdits d'exercer dans le privé

Face au déficit persistant d'enseignants dans des établissements publics, le gouvernement tchadien a pris une mesure spéciale interdisant désormais des enseignants engagés à l'Etat d'exercer dans le secteur privé, question de renforcer la présence dans les écoles publiques.

La décision des pouvoirs publics tchadiens s'inscrit dans le cadre de la gouvernance axée sur la performance. L'objectif principal est d'assurer une présence assidue des enseignants fonctionnaires à leurs postes, en vue de mettre un terme aux absences injustifiées ainsi qu'aux affectations détournées.

Pour le ministre de l'Education nationale, Aboubakar Choroma, l'intervention de certains enseignants fonctionnaires aussi dans le privé de manière simultanée affecte la stabilité du système éducatif national. « Tout contrevenant s'exposera à des sanctions sévères, notamment le retrait de l'autorisation de fonctionner », a averti le ministre, interpellant les recteurs académiques et directeurs techniques dans l'application stricte de cette disposition. Il a, par ailleurs, déploré le retour non autorisé à N'Djamena de certains agents initialement affectés en province, avec la complicité des responsables éducatifs locaux.

Afin de garantir l'effectivité de cette directive, l'inspection générale du ministère intensifiera les contrôles sur le terrain, à travers des missions inopinées pour constater la présence effective du personnel à leurs lieux d'affectation. L'autorité indique que tout abandon de poste constaté entraînera des sanctions disciplinaires sévères, pouvant engendrer la suspension des salaires et/ou la radiation pure et simple de la fonction publique.

Jean Pascal Mongo-Slyhm (Stagiaire)



## GROUPEMENT INTERBANCAIRE MONETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (GIMAC)

### AVIS DE PUBLICATION DE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LE COMPTE DES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026

Référence N°001/GIMAC/ARC/04/2025

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) souhaite recruter un Cabinet de renommé international en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

#### Retrait du dossier d'appel d'offres

Les TDR de l'appel d'offres peuvent être retirés au GIMAC annexe de Bastos derrière l'Ambassade de Chine à Yaoundé aux jours et heures ouvrables ou sur demande par courriel à l'adresse mail : [blaise.mba@gimac-afr.org](mailto:blaise.mba@gimac-afr.org)

#### Réponse aux questions des soumissionnaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci de nous contacter par la même adresse ci-dessus.

#### Réception des dossiers

Les offres doivent être déposées au Siège du GIMAC sise aux Services Centraux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sous plis fermé en cinq (05) exemplaires ou par voie électronique, protégées par un mot de passe à l'adresse suivante : [blaise.mba@gimac-afr.org](mailto:blaise.mba@gimac-afr.org) au plus tard le 30 mai 2025 à 16 heures (GMT+1).

#### Note importante :

Le mot de passe permettant de protéger votre dossier devra être transmis exclusivement à l'adresse suivante : [naito.nadjita@gimac-afr.org](mailto:naito.nadjita@gimac-afr.org)

L'enveloppe doit porter la mention :

Référence N°001/GIMAC/ARC/04/2025

NADJITA M'BAIREBE Naito

Le Chef de Département Administratif et Financier

Guy Noël LONDONGO

Le Directeur Général Adjoint

## NÉCROLOGIE



Les familles Matsika, Mpassi, la veuve Matsika et enfants ont le regret d'annoncer le décès de leur fils, père, oncle Albert Matsika, ancien cadre de LCB et BCC, survenu le 14 avril 2025 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à son domicile sis 399 rue Mbemba.

L'inhumation est prévue pour le samedi 26 avril 2025 au cimetière privé les Élus du ciel (village Koubola).

## AFRIQUE

## Une intégration sans la libre circulation des citoyens

Porté par des initiatives comme la Zone de libre échange continentale (Zlécaf) et l'Agenda 2063, le projet d'une Afrique intégrée et ouverte à elle-même s'est imposé comme une ambition centrale des politiques régionales.

L'ambition ainsi affichée se heurte à une réalité plus contrastée : seuls cinq pays ouvrent pour le moment leurs frontières aux ressortissants du continent. Un décalage qui révèle les limites persistantes de la libre circulation en Afrique, malgré le discours panafricain. En 2025, les citoyens africains peuvent accéder sans visa ou avec visa à l'arrivée à seulement vingt-sept pays en moyenne sur les cinquante-quatre que compte le continent. Ce chiffre, relevé par l'Observatoire africain de la mobilité et de l'intégration, mesure la mobilité effective des Africains selon leur passeport. Une moyenne qui masque des réalités contrastées : certains passeports, comme celui du Bénin, permettent l'accès à trente-cinq pays, celui de la Côte d'Ivoire ouvre à trente-quatre pays, tandis que d'autres, comme ceux d'Érythrée et de Somalie, restent très limités. À l'inverse, seuls cinq États afri-

cains (Bénin, Seychelles, Rwanda, Gambie, Ghana) ont adopté une politique d'ouverture totale en supprimant les visas pour tous les ressortissants africains.

Cette approche, unilatérale, traduit une volonté politique d'ouverture sans exigence de réciprocité. Dans son « Classement intra-africain des passeports 2025 », l'Observatoire, s'appuyant sur le Henley passport index 2025, souligne les réalités migratoires peu inclusives sur le continent. Une tendance qu'il attribue principalement aux politiques restrictives de nombreux pays en matière d'octroi de visas. Par exemple, le passeport équato-guinéen permet l'accès sans visa préalable à vingt-neuf pays du continent, alors que l'État n'exempte en retour qu'un seul pays africain de visa à l'entrée. Idem avec le passeport algérien qui permet de voyager sans visa préalable dans vingt-sept pays du continent, alors que

le pays maghrébin n'offre que six accès sans obligation de visa.

C'est également le cas du Maroc, encore le Gabon. Cette asymétrie, dénoncée dans le rapport, illustre un déficit global de réciprocité dans la politique migratoire intra-africaine. Ce qui interroge sur la mise en œuvre d'une véritable dynamique continentale d'ouverture. Si les causes à l'origine de ces disparités peuvent différer d'un pays à un autre, le document relève globalement une absence d'harmonisation migratoire régionale. Ce qui freine notamment la mise en œuvre d'initiatives phares comme le lancement du passeport africain annoncé en 2016 pour donner aux citoyens des pays membres de l'Union africaine la liberté de circuler en toute sécurité sur le continent sans visa. Et plus largement la réalisation concrète des objectifs de la Zlécaf entrée en vigueur en 2021.

Noël Ndong

## ETHIOPIE

## Le PAM suspendra son aide à 650 000 femmes et enfants à partir de mai

Faute de financement, le Programme alimentaire mondial (PAM) suspendra son aide à 650 000 femmes et enfants souffrant de malnutrition en Éthiopie à partir de mai.

L'organisation a averti que sans un « nouveau financement urgent », 3,6 millions de personnes pourraient perdre l'accès à l'aide alimentaire en Éthiopie dans les semaines à venir. « La situation est devenue intenable et le PAM n'a d'autre choix que de réduire son soutien vital », a déclaré le directeur pays du PAM, Zlatan Miliši. Ce pays d'Afrique de l'Est est particulièrement vulnérable à l'insécurité alimentaire, plus de 10 millions de ses habitants étant confrontés à la faim et à la malnutrition. Les conflits en Éthiopie et dans les pays voisins, comme le Soudan et le Soudan du Sud, ont également contraint un million de personnes à quitter leur foyer.

Le PAM a également alerté sur le risque de sécheresse qui pourrait accroître l'urgence de l'action humanitaire. Malgré ces besoins croissants, l'agence des Nations unies a été directement touchée par la décision du président Donald Trump de réduire drastiquement l'aide étrangère américaine. Les États-Unis étaient traditionnellement le principal donateur du PAM. L'Éthiopie, avec sa population de plus de 125 millions d'habitants, a été la principale bénéficiaire de l'aide américaine en Afrique subsaharienne, recevant 1,8 milliard de dollars pour l'exercice 2023.

D'autres pays occidentaux, notamment européens, ont également réduit leurs budgets d'aide étrangère. Le PAM en Éthiopie a déclaré faire face à un déficit de financement de 222 millions de dollars entre avril et septembre prochain. « Des millions d'Éthiopiens sont à deux doigts de sombrer dans une catastrophe », a déclaré Zlatan Miliši, ajoutant : « Nous avons besoin d'une réponse rapide et généreuse des donateurs pour garantir que les personnes les plus vulnérables du pays reçoivent l'aide dont elles ont besoin ».

N.Nd.

## L'Algérie veut devenir la première puissance économique

L'Algérie affiche ses ambitions économiques continentales. Le président Abdelmadjid Tebboune vise le sommet d'ici à 2027 en misant sur l'industrie, l'innovation et les exportations hors hydrocarbures.

Une stratégie qui pourrait redessiner les équilibres régionaux au Maghreb et positionner le pays comme un acteur économique majeur sur l'échiquier africain. Le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, a fixé un objectif ambitieux pour son pays : propulser l'Algérie au rang de « deuxième, voire première économie africaine » dans les deux à trois années à venir. Il a affirmé sa volonté d'accélérer le rythme de croissance économique en privilégiant l'investissement national et en stimulant les exportations hors hydrocarbures. « Grâce à sa jeunesse et à ses opérateurs économiques dont nous sommes fiers, l'Algérie aspire à devenir, d'ici deux à deux ans et demi, la deuxième ou la première économie du continent africain », a déclaré Abdelmadjid Tebboune. Conscient des enjeux liés à l'attractivité économique, le président a souligné « l'impératif de créer une zone d'activités dans chaque commune » afin de faciliter l'accès au foncier pour les entrepreneurs. Par ailleurs, il a exhorté

les opérateurs économiques à s'impliquer davantage dans le secteur bancaire.

La stratégie économique algérienne s'appuie également sur un renforcement massif de ses capacités industrielles, notamment dans le secteur du ciment, dont la production nationale atteint désormais 41 millions de tonnes par an. « L'objectif est d'atteindre, cette année, 10 milliards dollars d'exportations hors hydrocarbures », a précisé le chef de l'Etat. Il mise aussi sur l'innovation et les nouvelles générations d'entrepreneurs pour tourner définitivement la page de la corruption : « Nous devons compter sur les jeunes Algériens et leurs startups, car leurs mains sont propres et ils accomplissent des réalisations inspirantes », a-t-il affirmé. Concernant le développement des infrastructures ferroviaires, Abdelmadjid Tebboune a insisté sur l'importance stratégique du réseau ferroviaire national pour la diversification économique et la facilitation du transport de marchandises lourdes, telles que les

minerais de fer et d'acier.

Une nouvelle voie ferrée est actuellement en construction vers la wilaya de Béchar, ce qui permettra une meilleure connexion économique entre différentes régions du pays et stimulera significativement les activités minières et industrielles. Le développement des infrastructures portuaires constitue également une priorité dans le plan économique national. Un projet ambitieux est actuellement à l'étude pour la création d'un port dédié exclusivement à l'exportation de ciment, témoignant de l'engagement de l'Algérie à renforcer sa compétitivité sur les marchés internationaux. Malgré ces avancées significatives, le pays fait face à certaines critiques internationales. Mais le président Tebboune reste déterminé, affirmant une volonté ferme de positionner l'Algérie comme un leader économique majeur en Afrique dans un avenir très proche. L'Algérie entend bien devenir une locomotive économique incontournable dans la région.

N.Nd.

## SCIENCES ET TECHNOLOGIES

## L'Agence spatiale africaine, un nouveau tournant pour le continent

« L'Égypte a déployé des efforts considérables pour mettre en place l'agence qui incarne la vision de « L'Afrique que nous voulons », décrite dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine », a déclaré le chef de la diplomatie égyptienne, Badr Abdelatty.

Badr Abdelatty a souligné que l'agence servirait de plateforme pour renforcer la coopération entre les pays africains dans l'utilisation pacifique de l'espace, l'échange d'expertise, la construction des capacités et l'unification des positions africaines dans les forums internationaux, en particulier dans le cadre des Nations unies. Il a relevé l'importance de l'ouverture de l'agence à la coopération avec les institutions de recherche, les universités et les agences spatiales internationales, en vue de contribuer à l'installation d'une base africaine solide dans le domaine des sciences et technologies spatiales.

Pour le directeur général de l'Agence spatiale égyptienne, Cherif Sedki, l'inauguration de l'Agence spatiale africaine (AfSA) marquait une étape importante dans l'histoire de l'Afrique. « L'AfSA servira de phare à l'innovation, à la collaboration et au progrès pour toutes les nations africaines », a-t-il affirmé. Huan Yiheng, cofondateur de MinoSpace, une entreprise basée à Beijing, en Chine, qui se consacre à l'ingénierie de petits satellites avancés, a quant à lui déclaré que l'agence constituait une plateforme importante pour les pays africains qui souhaitent développer conjointement leurs technologies spatiales.

« Nous souhaitons explorer les possibilités de coopération avec l'AfSA et d'autres pays africains », a-t-il fait savoir. Après son inauguration, l'AfSA sera la principale entité chargée de coordonner la coopération spatiale de l'Afrique avec l'Europe et d'autres partenaires internationaux. Un objectif principal de l'AfSA est de renforcer les missions spatiales en Afrique, en garantissant un accès optimal aux données, informations, services et produits de source spatiale. L'Égypte a été choisie par l'Union africaine comme pays hôte de l'AfSA en 2019, après avoir rempli les critères politiques et techniques nécessaires.

N.Nd.

## MTN Congo organise la deuxième édition de son programme annuel dénommé Media Day

Brazzaville, 17 avril 2025 – C'est à l'Hôtel Grand Lancaster que s'est tenue la deuxième édition du Media Day de MTN Congo. Placée sous le thème « Disruption : Le Réseau Mobile, nouveau véhicule des Médias », cette rencontre a rassemblé journalistes et professionnels du numérique pour explorer les mutations du secteur médiatique à l'ère du numérique.



### Vers une nouvelle ère de l'information

Vanessa TSOUMA, Directrice des Relations Publiques et de la Communication Institutionnelle a donné le ton dès l'ouverture au nom du Directeur Général de MTN Congo, Mohammed RUFAL, elle a rappelé que la disruption technologique transforme en profondeur la manière dont l'information est produite, partagée et consommée. Pour MTN Congo, accompagner cette évolution est une priorité : soutenir les médias, c'est aussi contribuer à mieux informer et éduquer le public.

### Journalisme 2.0 : s'adapter ou décrocher

Premier panel de la journée : le journalisme face aux nouveaux usages numériques. Marna MAKENE et Arsène Severin ont dressé un constat clair : réseaux sociaux, web médias et plateformes digitales redéfinissent la production de l'information. Pourtant, de nombreux médias traditionnels peinent encore à intégrer ces nouveaux outils, faute de moyens ou de compétences adaptées. Une modernisation des pratiques devient incontournable pour rester en phase avec les attentes du public.

### Un réseau plus fort pour un Congo mieux connecté

MTN Congo ne ménage pas ses efforts pour étendre l'accès au numérique. Farial DIKOBAT et Alphonse Dongo ont détaillé les investissements engagés : 40 milliards de FCFA sur trois ans, 100 nouveaux sites installés, 82 localités couvertes, et une capacité 4G renforcée de 68 %. La 5G, déjà présente à Brazzaville et Pointe-Noire, ouvre de nouvelles opportunités, y compris dans les zones les plus isolées. L'ambition est claire : connecter chaque Congolais, partout sur le territoire.

### Des services numériques pratiques et sécurisés

Au fil du troisième panel, Morel OUNZOU a présenté les services digitaux développés par MTN facilitant ainsi l'intégration des NTIC dans le secteur des médias. Monsieur Christo KIMINO a à son tour présenté les services digitaux de Mobile Money et leurs impacts dans la facilitation de l'exercice du métier du journaliste 2.0. Pour clore ce panel, Monsieur Dany DIBOKO a présenté à l'audience les mécanismes de sécurisation du client face aux mutations

technologiques observées de nos jours. Sensibiliser aux risques numériques est désormais un axe fort pour construire un environnement digital plus sûr, a-t-il souligné.

### Former aujourd'hui, bâtir demain

Dernier temps fort : les initiatives éducatives de la Fondation MTN Congo. Vanessa TSOUMA et Aline France ETOKABEKA ont rappelé l'engagement de l'entreprise à travers la MTN Skills Academy, qui forme 10 000 jeunes aux métiers du numérique, mais aussi grâce à des projets comme la réhabilitation de l'école de Makana 2 et l'opération « Back to School ».

### Un engagement renouvelé pour un Congo numérique

En renforçant la collaboration entre médias et télécoms, ce Media Day 2025 confirme la volonté de MTN Congo de faire du numérique un levier de transformation pour tous. « Tout le monde mérite les avantages d'un monde connecté », a conclu Vanessa TSOUMA, résumant l'esprit d'une journée tournée vers l'avenir.





## CONSEIL DES SAGES DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

# La session inaugurale tenue à Paris

En présence de l'ambassadeur Rodolphe Adada, la salle verte de la chancellerie de la République du Congo à Paris a abrité, le 23 avril, la session inaugurale du Conseil des sages des Congolais de l'étranger. En conformité avec le démarrage de toute œuvre commune, le grand sage Jules Moussabou, premier secrétaire du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles, a proposé les grandes lignes à adopter pour le fonctionnement de l'antenne de l'Europe.

Heureux d'accueillir la session inaugurale, l'ambassadeur Rodolphe Adada s'est réjoui de voir les travaux se dérouler dans les locaux de la chancellerie, « la Maison commune de tous les Congolais ».

En tant que président de la coordination des sages de l'étranger, Jean Théodore Pouaboud, dans son mot de bienvenue, a donné l'orientation de ses attentes d'une telle rencontre, à savoir l'adoption de deux points essentiels : le projet de programme d'activité et le budget de l'exercice 2025-2026. Ce sont les composantes de la feuille de route pour la suite dont le leitmotiv demeure la prévention des conflits et l'investissement sur les questions de paix, à l'intérieur comme à l'extérieur de la République du Congo.

« Ensemble, en tant que Conseil des sages, nous avons la responsabilité de main-



Photo souvenir du Conseil des sages à Paris, le 23 avril 2025/DR

tenir nos liens culturels, de transmettre la sagesse de nos ancêtres et de contribuer à l'épanouissement de la diaspora congolaise », a-t-il confié. Mandaté par Jean Marie

Ewengue, président du Haut conseil des sages, Jules Moussabou a tout d'abord rappelé à l'assistance que depuis 2017, par loi organique n°31-2017 du 07 août 2017, la République du

Congo s'est dotée d'un texte qui encadre désormais l'action des sages et des notabilités traditionnelles à travers l'institution constitutionnelle dénommée Conseil consultatif des sages et

des notabilités traditionnelles. Cet organe est chargé d'émettre des avis sur la gouvernance démocratique, culturelle et sociale de l'État et de faire des suggestions au gouvernement pouvant contribuer à la gestion politique solidaire. Il a souligné également son rôle dans la prévention des conflits et la préservation de la paix, ce qui est indéniable. Toutes les actions du Haut conseil national des sages vont, d'ailleurs, en faveur de la paix, de la prévention et de la résolution des conflits.

Dans ce concept, « la Coordination de l'Europe constitue un maillon important dans l'accomplissement des missions de prévention des conflits et de préservation de la paix », a confié Jules Moussabou, reprenant à son compte le credo du président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

**Marie Alfred Ngoma**

## « Nous sommes l'Océan »

Du 9 au 13 juin 2025, la France accueillera la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3). Ce rendez-vous sera un moment décisif: il réunira, à Nice, une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement, et plusieurs dizaines de milliers de participants, chercheurs, scientifiques, acteurs économiques, militants associatifs et citoyens du monde entier. A cette occasion, la France portera un objectif clair: protéger l'Océan par des actions concrètes.

L'Océan est notre bien commun. Il nourrit les peuples et les protège. Il nous fait rêver et voyager. Il nous offre de l'énergie durable, des moyens de commercer, des ressources et des connaissances scientifiques infinies.

Un être humain sur trois dépend de l'Océan pour vivre, et pourtant, ce dernier est en danger. C'est un espace encore largement méconnu, qui ne dispose ni d'une gouvernance globale, ni des financements nécessaires à sa préservation. Les chiffres sont inquiétants: plus de 8 millions de tonnes de plastique sont déversées dans l'Océan chaque année, selon une étude de la revue Science. A cela s'ajoute la surexploitation, qui touche plus d'un tiers des stocks de poissons, mais aussi l'acidification des eaux, la montée du niveau de la mer et la destruction des écosystèmes marins. Et ces phénomènes s'accroissent, conséquences directes du dérèglement climatique.

Il est temps d'agir. Plus que

jamais, nous devons faire en sorte que l'action multilatérale soit à la hauteur des enjeux liés à la protection de l'Océan.

Dix ans après la COP21 et l'Accord de Paris, qui a permis d'établir un cadre mondial contraignant pour limiter le réchauffement climatique, l'UNOC3 représente une opportunité historique. Les « Accords de Nice » constitueraient un véritable pacte international pour la conservation et l'utilisation durable de l'Océan. Ce pacte serait ainsi directement en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU, en 2015.

Pour y parvenir, les discussions à Nice devront être concrètes et tournées vers l'action. Il s'agira d'œuvrer pour une meilleure gouvernance, davantage de financements et une plus fine connaissance de la mer.

En matière de gouvernance, le traité sur la protection de la biodiversité en haute mer (BBNJ) est un levier essen-

tiel. La haute mer - plus de 60% des Océans - est aujourd'hui le seul espace qui n'est pas régi par le droit international. L'absence de surveillance et de règles communes entraîne un véritable désastre socio-environnemental: pollutions massives d'hydrocarbures et de plastiques, méthodes de pêche illégales et non régulées, captures de mammifères protégés. Pour mettre un terme à ce vide juridique, nous devons obtenir la ratification de 60 pays et ainsi permettre au traité BBNJ d'entrer en vigueur.

La protection de l'Océan passe également par la mobilisation des financements publics et privés et le soutien à une économie bleue durable. Pour continuer à bénéficier des formidables opportunités économiques de l'Océan, nous devons faire en sorte que les ressources marines puissent se régénérer. A Nice, plusieurs engagements seront annoncés en matière de commerce international, de transport maritime, de tourisme et d'investissement.

Enfin, comment protéger ce que l'on ne connaît pas ou pas assez? Nous devons accroître notre connaissance de l'Océan et mieux la diffuser. Aujourd'hui, nous sommes capables de cartographier la surface de la Lune ou celle de Mars, mais le fond des Océans nous demeure inconnu. Ils recouvrent pourtant 70% de la Terre! Ensemble, mobilisons la science, l'innovation et l'éducation pour mieux comprendre l'Océan et sensibiliser davantage le grand public.

Face au changement climatique qui s'accroît et à la surexploitation des ressources marines, l'Océan n'est pas un enjeu parmi d'autres. C'est l'affaire de tous. La remise en question du multilatéralisme ne doit pas nous faire oublier notre responsabilité commune. L'Océan est un lien universel, il est au cœur de notre avenir. Ensemble, nous pouvons faire de l'UNOC3 un tournant majeur pour nos peuples, pour les générations futures et pour notre planète.

**Claire BODONYI** Ambassadrice de France en République du Congo

SANTÉ

# Lancement du projet «Santé mentale et soutien psychosocial pour la paix»

Ce projet ambitieux soutenu par la Coopération allemande à travers la KFW, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les institutions nationales, s'étendra sur cinq ans.

Intitulé: «Amélioration des conditions de vie des populations dans des contextes sécuritaires critiques en République démocratique du Congo, à travers le soutien en santé mentale et services psychosociaux pour la paix», ce projet vise à promouvoir une approche intégrée de la santé mentale et de la cohésion sociale. Il cible 137 000 bénéficiaires directs par le biais de centres communautaires, de formations spécialisées et de campagnes de sensibilisation. Procédant au lancement de ce projet au nom du ministre de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, le Dr Samuel Roger Kamba, le directeur du cabinet du ministre, le Dr Romain Muboyayi, a souligné avec force la nécessité urgente d'une telle initiative, à l'heure où la RDC est confrontée à des conflits prolongés, notamment à l'Est du pays. « La guerre injuste imposée par des forces extérieures, notamment le M23 soutenu



par le Rwanda, ne laisse pas seulement des cicatrices physiques, mais atteint profondément la santé mentale de nos citoyens, » a-t-il déclaré avant de reconnaître que ce projet est bien plus qu'une réponse humanitaire. «C'est une vision stratégique pour renforcer la résilience des communautés, reconstruire les liens sociaux et favoriser l'émergence d'une paix durable», a-t-il soutenu. Plusieurs intervenants de haut niveau ont également souligné la valeur ajoutée de cette ini-

tiative. La représentante de l'OIM a mis l'accent sur l'importance d'écouter les communautés et de s'appuyer sur leurs ressources culturelles pour la guérison : «Le rétablissement passe par la compréhension des mécanismes de résilience déjà présents chez les populations. C'est en valorisant leurs pratiques locales que nous pouvons bâtir des réponses durables ». La représentante de la commission Justice et Paix, pour sa part, a insisté sur la dimension

genre du projet, en évoquant la souffrance silencieuse des femmes victimes des violences sexuelles et l'importance d'intégrer des approches sensibles au genre pour garantir l'équité et l'efficacité des interventions. En outre, le représentant de la KFW, Kerstin LAABS a rappelé que ce projet s'inscrit dans un engagement global de l'Allemagne en faveur du développement humain, de la paix et de la justice sociale en RDC, avec un portefeuille d'investissements atteignant 700 millions d'euros. Aussi a-t-il salué la dimension participative du projet qui favorisera l'appropriation locale et assurera sa pérennité : « L'objectif est que ces centres communautaires soient gérés de manière autonome par les populations elles-mêmes, au-delà des trois premières années. » Le projet comprend également une composante de recherche pour documenter de manière empirique l'impact des interventions sur la santé mentale et la cohésion sociale. Les données collectées serviront à orienter les futures politiques publiques dans ce domaine, non seulement en RDC, mais également dans d'autres contextes similaires. Ce lancement marque un tournant historique dans l'approche des politiques de développement et de paix en RDC, en mettant l'accent sur la dignité humaine, le bien-être psychologique et la reconstruction du tissu social.

tissements atteignant 700 millions d'euros. Aussi a-t-il salué la dimension participative du projet qui favorisera l'appropriation locale et assurera sa pérennité : « L'objectif est que ces centres communautaires soient gérés de manière autonome par les populations elles-mêmes, au-delà des trois premières années. » Le projet comprend également une composante de recherche pour documenter de manière empirique l'impact des interventions sur la santé mentale et la cohésion sociale. Les données collectées serviront à orienter les futures politiques publiques dans ce domaine, non seulement en RDC, mais également dans d'autres contextes similaires. Ce lancement marque un tournant historique dans l'approche des politiques de développement et de paix en RDC, en mettant l'accent sur la dignité humaine, le bien-être psychologique et la reconstruction du tissu social.

Blandine Lusimana



**LIBRAIRIE  
LÈS MANGUIERS**

EN VENTE

**ÉMILE GANKAMA**

À la vie  
bel hommage

Les Lettres  
Manguières

L'improbable  
destin de  
Lundala

Esclavage et héroïsme  
sous la protection  
de Kimpa Vita

LÉANDRE MODILO

Armand Claude ABANDA

Fils de Prêlat

Roman



ÉDITIONS  
CF

ÉMILE GANKAMA

TRIBALISTE TOI-MÊME !



Le village Nord/Sud au Congo-Brazzaville  
Idées reçues et mutations locales. Parlons-en !

ESSAI

LLM Éditions

Juste Désiré MONDELE

Vers l'effectivité  
de la décentralisation  
et du développement local  
en République du Congo

Discours et activités menés  
(2022-2023)

Préface de Florent TSIBA



L'Harmattan

Yvon-Pierre NDONGO-IBARA

L'art oratoire  
chez les Ambosi



Préface de  
Py Théophile OBENGA

Sarah,  
ma belle-cousine

Henri Djombo

ÉDITIONS  
IC ÉDITIONS / ÉDITIONS HEMAR

Hérisonne Payima Lombobo

Les organisations  
internationales de  
l'Afrique centrale

Recueil de textes



Préface du Professeur Aïssane SALL

L'Harmattan

Guy MENGHA

La marmite  
le Koka-Mbala

Grand prix du concours interafricain 1967

vie de  
L'oracle

Théâtre



ÉDITIONS  
CF

## SLAM INTERSCOLAIRE

## La compétition a démarré le 24 avril

La 14<sup>e</sup> édition du concours de slam interscolaire se tiendra du 24 au 26 avril dans la salle Savorgnan de l'Institut français du Congo. Durant trois jours, les élèves de différents établissements scolaires monteront sur scène pour exprimer et faire découvrir aux spectateurs leur savoir-faire à travers les déclamations poétiques.



La compétition se fera en deux catégories : lycées et collèges. Des écoles participantes dans ces catégories sont : Ecole militaire général Leclerc, Aliyou-Fatima, Kiff-Smith, les Merveilles de Marlande, les Oliviers, les Petits savants, CEG Trois glorieuses, Henri-Asnath, lycée de Kintélé. Ces participants vont démontrer tour à tour leurs talents afin de séduire le jury.

La phase éliminatoire et de demi-finale se déroulera le 24 et 25 avril tandis que la finale et la remise des prix auront lieu le 26 du même mois dans l'après-midi.

Le slam allie écriture et expression scénique. Le concours est organisé par le collectif de slameurs Sty'Oblique en partenariat avec l'Institut français du Congo.

Rosalie Tsiankolela Bindika

11<sup>e</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DE LA BIODIVERSITÉ

## L'appel aux artistes prend fin ce vendredi

Lancé par l'association Renatura Congo dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du festival de la biodiversité qui se tiendra du 22 au 23 mai prochain à l'Institut français du Congo (IFC) à Pointe-Noire, l'appel aux artistes (musiciens, comédiens, humoristes, slameurs, danseurs et performeurs), dont la démarche s'inscrit dans la protection de l'environnement, prendra fin ce 25 avril.

Les intéressés ont encore deux jours pour postuler afin de participer à la soirée qui marquera la clôture de la 11<sup>e</sup> édition du festival de la biodiversité. Organisé par l'association de protection de la biodiversité et de promotion du développement durable, Renatura Congo, l'événement annuel tournant est destiné à sensibiliser le public jeune à l'importance et la protection de l'environnement et de la biodiversité. Cette année, c'est l'IFC qui aura l'honneur d'abriter ce grand rendez-vous de la célébration de la biodiversité dans la créativité, après le Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard où il a eu lieu l'année dernière.

Pour répondre à l'appel de Renatura Congo lancé aux artistes engagés, les intéressés doivent présenter leur biographie plus leur démarche artistique ainsi que la proposition de leur prestation (détail, format), qu'ils feront parvenir aux organisateurs à l'adresse suivante : vie-associative@renatura.org. Notons que le festival de la biodiversité intègre le cadre de la Journée internationale de la diversité biologique qui se célèbre chaque 22 mai de l'année.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



## COMMUNIQUÉ/CASHBACK MTN

## Réapprovisionnez votre compte 1xBet via le système de paiement MTN et récupérez 10% de cashback

La société de paris 1xBet lance une nouvelle offre pour les clients de la République du Congo. Désormais, tous les joueurs enregistrés du bookmaker pourront toucher 10% de cashback en rechargeant leur compte de jeu via MTN. Le solde bonus peut être utilisé pour faire les paris les plus audacieux avec des cotes maximales !

## Comment obtenir et miser le cashback

Il n'y a que trois étapes simples pour réclamer votre cashback MTN : Inscrivez-vous ou connectez-vous sur le site web ou dans l'application mobile 1xBet. Déposez au moins 1312 XAF sur votre compte via le système de paiement MTN. Profitez d'un cashback de 10% du montant de votre dépôt sous forme d'un code promo.

Pour utiliser le code promotionnel, vous devez placer le montant total de votre dépôt sur un pari d'avant-match ou en direct. Il doit y avoir au moins 4 événements dans votre pari combiné à des cotes à partir de 1.80 pour chaque sélection.

Le code promo est valable 24 heures à compter de la date de réception-veil-



lez à l'utiliser à temps. Si le code promo n'est pas utilisé à temps, il sera annulé. Ne tardez donc pas à faire votre accumulateur en guise d'échange du bonus !

## Que faut-il savoir encore sur le Cashback MTN ?

Le cashback MTN est disponible pour tous les joueurs inscrits sur 1xBet, qui ont renseigné toutes les données personnelles et qui ont accepté de participer aux offres bonus. Parfois, il peut être nécessaire de confirmer votre identité, par exemple en montrant

vos documents d'identité.

Si vous respectez les conditions de la promotion, vous pourrez toucher du cashback tous les jours. La principale chose à retenir est que vous pouvez obtenir un nouveau code promo au plus tôt 24 heures après le précédent. Utilisez le code promo - ACTUALITECD24 - et recevez des bonus de bienvenue lors de votre inscription.

## À propos de 1xBet

1xBet est une société internationale avec 18 ans d'expérience dans le

domaine des paris et des jeux d'argent et est l'un des principaux bookmakers en Afrique.

La marque soutient activement le sport africain et est un partenaire officiel de la Confédération africaine de football (CAF) et de tous les tournois organisés sous son égide. Au niveau mondial, 1xBet compte parmi ses partenaires le FC Barcelone, le Paris Saint-Germain, le LOSC Lille, la FIBA, Volleyball World et l'ESL.

En Afrique, les clients de la marque parient sur des milliers d'événements sportifs et jouent à des jeux populaires des meilleurs fournisseurs dans les casinos en ligne. Le

site web et l'application de la société sont disponibles en 70 langues.

La société a été nommée à plusieurs reprises et a décroché des prix professionnels prestigieux, tels que « African Sports Bookmaker of the Year » aux SiGMA Africa Awards et « Affiliate Company of the Year » aux International Gaming Awards 2024. Plus de 3 millions de joueurs du monde entier visitent la plateforme 1xBet chaque mois.

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO  
**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-01-PANC-SPM25**

**RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO**

**1.Contexte**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un Spécialiste en Passation des marchés du Projet.

**2.Description des Prestations :**

Les services attendus au titre de ce contrat de travail incluent, sans s'y limiter :

-Élaboration et Suivi du Plan de Passation des Marchés : Elaborer et mettre à jour périodiquement les instruments de base de la passation de marchés (Manuel de Procédures, Stratégie de Passation de marchés du Projet pour le Développement - PPSD, Plan de Passation des Marchés - PPM, et tout autre document de gestion des marchés adapté aux besoins du projet).

-Conformité : Veiller à ce que toutes les activités de passation des marchés respectent rigoureusement les politiques et procédures de l'IDA (bailleur de fonds) ainsi que la réglementation nationale en vigueur.

-Gestion des procédures : Assurer en toute intégrité une application rigoureuse des règles et des procédures de passation de marchés en vigueur (accords de prêt et de don, Manuel de Procédures du Projet, directives et procédures de la Banque mondiale).

-Assistance Technique : Apporter un appui-conseil en matière de passation des marchés, à l'UGP et à toutes les structures bénéficiaires.

-STEP : Assurer le renseignement correct de la feuille de route de chaque activité dans le STEP (outil de gestion électronique de la passation des marchés) et l'archivage de l'ensemble des dossiers des marchés pour garantir un suivi efficace de toutes les transactions de la passation des marchés.

-Suivi : Développer et assurer la mise en œuvre de plans de gestion de contrat pour le suivi de l'exécution des contrats du projet.

-Renforcement des capacités : Assurer le renforcement des capacités en passation de marchés des responsables de l'UGP et des structures bénéficiaires ainsi que des gestionnaires de contrats et de la Cellule de gestion des marchés publics (CGMP) du Ministère en charge de du projet

-Gestion des Différends : Gérer les éventuels litiges ou réclamations survenant durant le processus de passation des marchés ou l'exécution des contrats.

-Documentation et Archivage : Garantir la tenue rigoureuse, la documentation complète et l'archivage adéquat de tous les dossiers de passation des marchés.

-Rapports : Rédiger et soumettre des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités de passation des marchés.

**3.Dossier de candidature**

L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter un dossier de candidature comprenant

Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des photocopies des diplômes et certificats ;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- Les références des anciens employeurs.

**NB :** seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

**4.Durée de la mission**

Le contrat de travail applicable aux projets sous financement de la Banque mondiale au Congo sera passé entre le candidat retenu et le projet pour une durée de 12 mois à temps plein à partir de la prise de service. La confirmation est faite après évaluation satisfaisante de la performance au terme des 6 mois. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction de la performance. . Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

**5.Profil du poste**

Le Spécialiste en passation des marchés aura les qualifications suivantes :

-Avoir au moins un diplôme universitaire (BAC + 4) en Droit, en Economie, en Sciences sociales, en Ingénierie, Administration ou avoir un diplôme jugé équivalent ;

-Avoir acquis au cours des cinq (05) dernières années, une expérience professionnelle récente pertinente d'au moins 03 ans à un poste de passation des marchés dans le secteur public ou privé une entreprise, une administration publique ou des projets de développement ;

-Cette expérience professionnelle pertinente acquise dans un projet financé par des partenaires autres que la Banque mondiale est un atout considérable ;

-Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés

-Être détenteur d'un certificat en passation des marchés (MOOC ou autre formation) est un atout ;

-Maîtriser les applications logicielles couramment utilisées (Word, Excel, Power-Point) ainsi que les outils de communications tels que les courriels. La maîtrise du STEP est un atout ;

-Être apte à travailler en équipe ;

-Être apte à travailler efficacement sous pression ;

-Avoir d'importantes capacités d'analyse et de résolution des problèmes ;

-Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français.

-Présenter des qualités de leadership, de travail en équipe, de rigueur, d'honnêteté morale ;

-Avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français ;

-Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;

-Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.

Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication des présents termes de référence, ne sont pas autorisés, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de passation des marchés ou pour lesquels le projet est Insatisfaisant (Clôture des activités dans STEP, qualité des documents, drapeaux rouges).

**6.Méthode de sélection**

Un contrat de travail, suivant la loi congolaise, sera signé entre le projet TRESOR et le candidat le mieux qualifié pour conduire la mission assignée au SPM ceux de manière acceptable par les accords encadrés par les procédures définies dans le règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets (FP) de la Banque mondiale, de juillet 2016, révisée en septembre 2023.

**7.** Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TdRs) du poste à travers l'adresse e-mail suivante : Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

**8.** Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermé en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet à l'adresse ci-dessus, et portés en objet la mention « Recrutement d'un Spécialiste en Passation des marchés du projet Agroforesterie Nord Congo », au plus tard le 7 mai 2025 à 14 heures 00.

**Fait à Brazzaville, le 15/04/2025**

**La Coordinatrice du PANC**

**Corine Victorine ONDZE DICKELET**

## MISS FRIENDSHIP CONGO

## Esther Ibara-Koumou vainqueur de la première édition

Organisée par Prudelle Nauche Mayoulou Kiba, directrice nationale de Miss friendship Congo, fondatrice de l'association World of powerful women et Miss fitness supermodel world Congo, la première édition de Miss friendship s'est tenue le 19 avril, à Brazzaville.

Créé aux États-Unis d'Amérique depuis 2005 par Chenjun, Miss friendship, un concours international, s'est implanté en Chine dès 2009 jusqu'à ce jour. Ce concours rassemble chaque année tous les pays du monde pour célébrer l'amitié, l'unité, la paix, ... En République du Congo, il a eu lieu pour la première fois le 19 avril dernier. Bien avant la tenue de Miss friendship au Congo, en 2023 la Congolaise Prudelle Nauche Mayoulou Kiba y avait participé en Chine, après un casting fait en ligne. C'est après avoir représenté le Congo et l'Afrique centrale et obtenu la place de deuxième dauphine Miss supermodel à Miss friendship international qu'elle a été nommée par les organisateurs de ce concours international comme directrice nationale du Congo. C'est donc dans ce contexte qu'elle a organisé ce concours à Brazzaville, le 19 avril.

La cérémonie s'est déroulée



La Miss friendship Congo entourée de l'organisatrice Prudelle Nauche Mayoulou Kiba et d'Abdallah Denis Ngusso/DR

l'organiser le pague. C'est au cours de cette sortie qu'un top 5 a été choisi conformément aux normes internationales. Il y a eu cinq gagnantes, la Miss et ses dauphines. Mais vu qu'en Afrique c'est le premier pays à

et présentatrice de l'émission à Fashion Africa; Sandra Elenka, mannequin podium professionnel et modèle photo; Alice Makaya, miss Niari 2016 et première dauphine miss indépendance 2016) présidé par Cédric Bak, président du concours Mini Miss Congo, a choisi les candidates ci-après : Miss friendship Congo, première édition, Esther Ibara-Koumou, 22 ans, étudiante en deuxième année de management des entreprises et perspectives. Première dauphine, Deo-Gracia Nziengui Lalamba, 23 ans, étudiante en licence III de gestion contrôle et finance. Deuxième dauphine, Salomé Just Précieuse Kibouka, 24 ans, étudiante en techniques de laboratoire médical. Outre la miss et ses deux dauphines, la lauréate Colombe-d'amour Mouanda Lalamba, quatrième, représentera le Congo au Cameroun, et enfin la cinquième place a été attribuée à Céline Taliane Makosso Kambissi. La Miss friendship Congo ira représenter le pays en Chine. Quant aux première et deuxième dauphines, elles continueront chacune le combat pour leur projet de société et le comité trouvera pour elles d'autres concours internationaux qu'elles iront représenter par le biais de l'association qui sera bientôt officielle. S'agissant de la quatrième lauréate, pour son dévouement, sa ponctualité, son amour et son respect, le comité d'organisation a jugé bon de lui donner une seconde chance afin qu'elle représente le Congo au Cameroun pour un

autre concours, à savoir Miss flambeau d'Afrique qui n'a rien à avoir avec Miss friendship Congo.

Après la désignation de la Miss, ses deux dauphines et les deux autres lauréates, la société

FCFA. Abdallah Denis Ngusso a également félicité l'organisatrice de ce concours, Prudelle Nauche Mayoulou Kiba, pour avoir respecté la personnalité des filles, notamment par l'accoutrement.

A l'issue de cette élection, son organisatrice a livré ses impressions aux Dépêches de Brazzaville. « Pour cette première édition je suis très émue. Sans vous le cacher, jusqu'à deux jours de l'événement on avait aucun partenaire... C'est à deux jours que Brasco nous a appelés pour sa contribution, notamment la boisson, et les goodies pour les candidates... La plus grande surprise, ce sont les prix que le patron de la maison Denidé productions, Abdallah Denis Ngusso, a remis à toutes les candidates selon le rang obtenu. Merci aux Congolais d'avoir cru en ce projet. La prochaine édition aura lieu, Dieu voulant, l'année prochaine selon



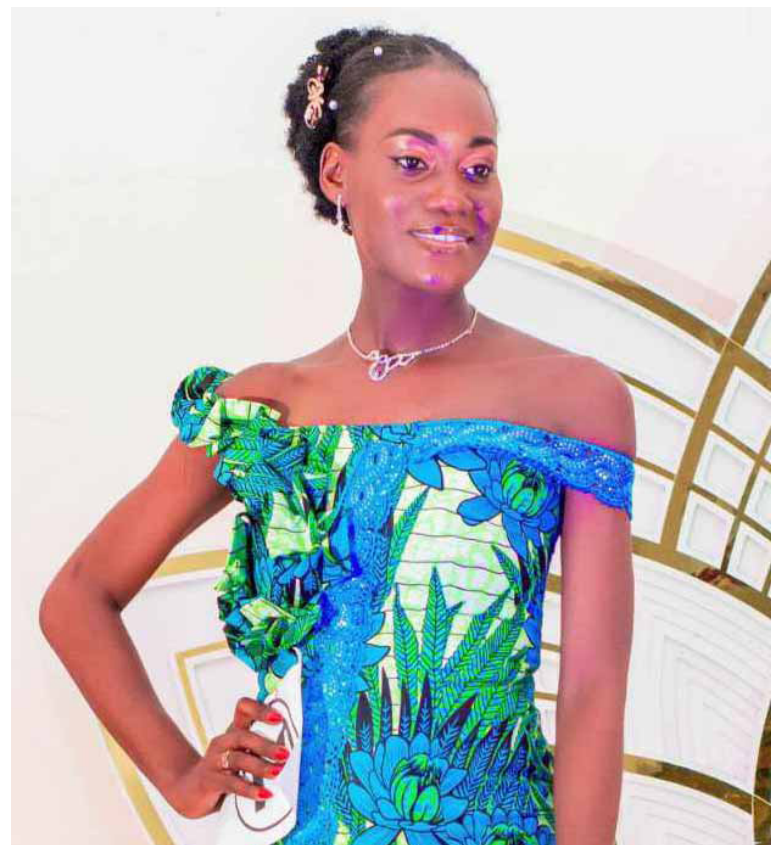
La première dauphine, Deo-gracia Nziengui Lalamba/DR

en cinq sorties : la première a été la sortie de présentation en langue maternelle, la deuxième en danse traditionnelle, la troisième en tenue de métier afin de les valoriser. Il s'est agi, entre autres, des tenues d'infirmière, de technicienne de laboratoire, de militaire, d'interprète, d'agricultrice, de jardinière, de femme d'affaires ... La quatrième sortie était en tenue de ville, et enfin la cinquième en robe pour va-

avoir organisé ce concours Miss friendship, il n'a été demandé au comité d'organisation de cette première édition de n'habiller que trois. Toutefois, le top 5 travaillera avec le comité d'organisation.

#### Des choix judicieux

Ainsi, après les cinq sorties, le jury de cinq membres (Carus Ahoue, miss indépendance 2019



La deuxième dauphine, Salomé Just Précieuse Kibouka/DR

Brasco leur a offert des cadeaux. De son côté, le patron de la maison Denidé productions, Abdallah Denis Ngusso dit Denidé, a offert à la Miss friendship la somme de 800 000 FCFA, aux deux dauphines (première et deuxième), la somme de 200 000 FCFA, à la quatrième et cinquième la somme de 150 000 FCFA, et enfin aux dix autres candidates la somme de 100 000

les ordres de l'international », a annoncé Prudelle Nauche Mayoulou Kiba, directrice nationale de Miss friendship Congo. Notons que la soirée élective a été agrémentée par le groupe Reflex strut.cg et l'artiste musicienne Miss Bela, qui a interprété, entre autres, une chanson rendant hommage aux victimes de la guerre de l'Est de la République démocratique du Congo.

**Bruno Zéphirin Okokana**

## CIMETIÈRE MUNICIPAL DE VINDOULOU

## Les inhumations désormais interdites

Au cours d'une communication qu'elle a faite le 22 avril à la mairie centrale avec l'ensemble des autorités civiles et militaires des six arrondissements de sa commune, le maire de la ville de Pointe-Noire, Evelyne Tchitchelle a rappelé que « le cimetière municipal de Vindoulou a été officiellement fermé depuis le 31 mars dernier, et ceux qui continuent d'inhumer dans ce cimetière seront sanctionnés conformément à la loi ».

Evelyne Tchitchelle a indiqué que la réunion s'inscrit dans le cadre de la restitution des conclusions de la septième session ordinaire dite budgétaire du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire. Sur le terrain, a-t-elle fait constater, les textes règlementaires d'application, pris à l'occasion des travaux de cette session, sont diversement interprétés mettant ainsi en mal la bonne compréhension et même la quiétude de la population tant sur le plan social que sociétal.

« S'agissant de l'arrêté 009, portant fermeture du cimetière municipal de Vindoulou, il sied de signaler qu'un cimetière peut avoir un épuisement d'espaces d'inhumation qui a pour corollaires la sursaturation, la profanation des tombes due aux superpositions. Certaines familles disposant des caveaux familiaux encore



Evelyne Tchitchelle délivrant sa communication / Adiac

disponibles dans ce cimetière sont exemptées de cette mesure. Par conséquent, elles peuvent continuer d'inhumer leurs défunts à condition de remplir quelques obligations légales », a-t-elle déclaré.

Poursuivant sa communication, le maire a expliqué, concernant l'arrêté n°12 portant fermeture et protection des cimetières

de quartiers dans le périmètre urbain de la ville, que « Tout comme le cimetière municipal de Vindoulou, tous les cimetières familiaux, privés et commerciaux érigés dans le périmètre urbain de la ville de Pointe-Noire, sont fermés définitivement à compter du 31 mars dernier. La raison de cette fermeture trouve sa justification par le fait que

nous devons respecter les normes environnementales d'hygiène et de sécurité sanitaire. Exception faite sur le cimetière de Nanga qui dispose encore d'espaces pour les inhumations », a-t-elle précisé.

C'est par la réglementation des véhicules porteurs, porte-conteneurs et grumiers, notamment sur l'arrêté n°08,

que le maire a mis fin à sa communication. « Nous avons juste apporté quelques modifications sur cet arrêté permettant aux véhicules porteurs, porte-conteneurs de réaliser le dépotage des marchandises dans le périmètre urbain de Pointe-Noire et dans les lieux dédiés autorisés », a-t-elle conclu.

Séverin Ibara

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-015B-PANC-SC24

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CADASTRE ET FONCIER POUR PILOTER UN SYSTEME A FAIBLE COUT DE CARTOGRAPHIE ET D'ENREGISTREMENT DES DROITS FONCIERS DANS LES ZONES CIBLEES SOUS REGIME COUTUMIER ET ADMINISTRATIF.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un consultant en cadastre et foncier pour piloter un système à faible coût de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers dans les zones ciblées sous régime coutumier et administratif.

2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent : la mise en place d'un système de cartographie et de sécurisation des parcelles foncières, d'une documentation des droits fonciers des bénéficiaires du projet ; d'une protection et sécurisation des droits fonciers des populations autochtones ; d'un conseil à l'endroit de l'Unité de gestion de projet sur toutes activités foncières qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du projet.

3. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de six (6) mois à compter de la date de signature de l'Ordre de service.

4. L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite

les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour les 4 axes (la mise en place d'un système de cartographie et de sécurisation des parcelles foncières, d'une documentation des droits fonciers des bénéficiaires du projet ; d'une protection et sécurisation des droits fonciers des populations autochtones ; d'un conseil à l'endroit de l'Unité de gestion de projet sur toutes activités foncières qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du projet).

5.

6. La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner.

7. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.13, 3.15 et 3.16 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) » de la Banque mondiale, édition de septembre 2023.

8. Le Consultant doit être un cabinet recruté au plan national ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle

domaine du cadastre et de la géomatique, de préférence en milieu rural ou forestier, et disposant au minimum des équipements suivants : GPS différentiel ; Stations totales ; GPS ; Matériel et Outils de traitement de données.

9. Les critères de présélection sont les suivants : a). Avoir déjà développé et mis en place un système de cartographie et de sécurisation des parcelles foncières ; b). Avoir réalisé des missions similaires ; c) Avoir une bonne connaissance des zones cibles du projet notamment la Likouala et la Sangha ; d). Avoir une expérience de travail avec les projets financés par des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD, FIDA, PNUD, FAO, UE, etc.) serait un atout.

10. Les consultants peuvent s'associer à d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

11. Un participant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui seront expressément énoncées dans la demande de propositions.

12. L'intérêt manifesté par un prestataire n'implique aucune obligation de la part

de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

13. Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

14. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet ou par e-mail à l'adresse ci-dessus, et portés en objet la mention « Pilotage d'un système à faible coût de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers dans les zones ciblées sous régime coutumier et administratif », au plus tard le 07 mai 2025, à 16h00 (heure de Brazzaville).

Fait à Brazzaville, le 23 /04/2025

La Coordinatrice du PANC

Corine Victorine ONDZE DICKELET

**SOLUTION :**  
Le mot-mystère est : *impresario*

C	O	N	G	E		A	P	T	E
L	U	E		D	A	T	E		V
O	F	F	R	E		H	U	M	E
W		L	E	N	T	E		O	N
N	O	E	L		R	E	B	U	T
	C		E	R	E		U	T	
S	E	I	N		M	I	L	O	U
C	A	S	T	R	A		O	N	T
A	N	S		E		S	T		I
L		U	L	U	L	E		I	L
P	L	E	I	N		V	E	L	E
	I	O	I	S	I	V	E		
B	E	R	N	E		E	S	T	

**MOTS CASÉS 10X13 - N°139**

**2 LETTRES**

EH - OR - OS - SI

**3 LETTRES**

ADO - CRU - DON - IDE - LOI - NOS  
- OSE - SOU - VAS - VIS

**4 LETTRES**

AVIS - EDEN - GNOU - IRAI - LOGE -  
MENA - OGRE - ORNA - CUIR - OVNI  
- SKIS

**5 LETTRES**

AMENA - BRIDE - CAUSE - DEGEL -  
EBENE - GENOU - HAIKU - INOUI -  
LESEE - MANIE - NENNI - NIENT -  
SENTI - TREVE - USAGE - VIDEO

**6 LETTRES**

DINGUE - GENOME - KANSAS -  
NEROLI - NICKEL - NUANCE

M	M	B	L	O	G					
M	O	L	E	C	U	L	E	B	O	A
N	A	T	A	T	I	O	N	S	I	
B	O	C	A	L	S	N	O	B	S	
K	O	L	Y	M	A	U	B	A	C	
P	I	N	P	U	S	E	T	E		
N	I	E	S	J	O	U	E	U	R	
L	I	Q	U	O	R	E	U	X	R	
U	N	E	U	T	D	E	S			
A	I	E	U	L	S	A	L	E	S	
M	Q	U	I	G	N	O	N	I		
L	I	T	U	A	N	I	E	G	R	
T	R	E	N	E	T	O	U	I		
L	E	I	D	U	O	U	E	D	S	
R	E	L	A	X	A	N	T	E	U	

• SOLUTION DE LA GRILLE N°682 •

2	9	1	6	4	8	7	5	3
3	5	4	7	9	2	1	8	6
7	6	8	1	5	3	2	9	4
9	1	7	4	2	5	3	6	8
4	3	5	8	7	6	9	1	2
8	2	6	9	3	1	5	4	7
5	7	9	2	8	4	6	3	1
6	8	3	5	1	7	4	2	9
1	4	2	3	6	9	8	7	5

• SOLUTION DE LA GRILLE N°691 •

3	4	1	5	9	6	2	7	8
5	8	2	4	1	7	3	9	6
6	7	9	3	8	2	5	1	4
2	5	7	1	6	9	8	4	3
9	1	4	8	2	3	6	5	7
8	3	6	7	4	5	1	2	9
7	9	3	6	5	1	4	8	2
4	2	5	9	3	8	7	6	1
1	6	8	2	7	4	9	3	5

APOGÉE JEU DE LETTRES	ANTI- DOULEUR PLANTAGE	BOULIER EQUIPE DE DEUX	DEST- TUESAIT	MINISTÈRE	DU REIN À LA VESSE PROVENANT	
PRÉNOM FÉMININ JEU DE BOULES	SANS FAIRE DE VAGUES	PHYSIQUE DU SON VILLE DES J.O. 1996	LANGAGE CODE LICHEN	ARMÉE FÉDÉRALE	ACITÉE DANS L'ARENÉ	GERMA- NIQUES
PARTIE DU CORPS CENT LITRES	ILE FLOTTANTE	VILLE DE BOURGOGNE DÉPUTÉE	TOUJOURS EN RETRAITE SIGNAL SONORE	PRONCI PERSONNEL ESQUIVER	COUTUMES NYMPHE	DOUÈES DE RAISON
ADORA PAS DOUÉE	FOYER	DEPLOYÉ POSSESSIF	VOISINS DES MOLDAVES RAPPEL	MER POÉTIQUE	MOUCHE QUI PIQUE BON POUR LA RECOLTE	ONGULÉ DANS LE COUP
PETITE LUCARNE PLUS À MANGER	ACCEPTER	EN JOE, FINALEMENT	LAC ÉCOSSAIS			

• SUDOKU • GRILLE N°683 • FACILE •

8	3		7				9	6
5	2		3		8	1		
		6			9			8
4						5	8	
2			9		6			1
	7	3						4
6			8			9		
		8	6		2		7	5
1	4				7		6	3

• SUDOKU • GRILLE N°692 • DIFFICILE •

7	9						3	6
		5	8		7	4		
4								8
		7	3		6	8		
2								7
		4	2		1	9		
5								2
		3	6		2	7		
9	6						8	1

E	L	U	P	A	R	C	N	S	E	N	A	T	I	T
L	A	Y	E	T	T	E	O	S	E	R	U	M	V	E
E	C	I	L	E	H	A	P	K	E	C	N	A	U	N
D	U	P	O	H	H	A	R	V	C	S	N	E	N	D
I	N	L	T	C	D	S	A	R	D	I	N	E	O	A
P	E	O	O	E	N	H	E	L	P	R	T	T	N	
U	O	M	N	C	G	N	T	L	S	L	U	R	U	C
C	D	B	I	I	R	R	E	E	I	O	A	I	E	E
A	E	I	L	R	E	S	M	C	T	M	C	B	T	D
H	B	E	S	S	O	B	A	C	R	A	A	U	E	S
S	L	R	E	R	R	P	I	E	O	F	G	N	L	L
I	A	N	V	E	S	D	G	E	N	R	R	E	D	G
E	E	E	V	U	R	E	I	L	E	B	Y	I	R	E
G	N	E	L	E	N	N	I	S	R	U	O	Z	G	F
T	T	E	V	T	P	O	L	L	U	E	U	R	A	O

- |          |         |          |
|----------|---------|----------|
| ALBEDO   | FREGATE | PELTON   |
| BELIER   | FRIGO   | PLOMBIER |
| BREVET   | GEISHA  | POLLUEUR |
| CABOSSE  | GENESE  | PUITS    |
| CAPSULE  | GLUCOSE | REGENT   |
| CHAOS    | HARPON  | RICOCHET |
| CORYZA   | HELICE  | SARDINE  |
| CRAPULE  | LABEL   | SERUM    |
| CUPIDE   | LACUNE  | TENDANCE |
| DEGRE    | LAYETTE | TEUTON   |
| DERRICK  | LIMANDE | TITANE   |
| ESPADON  | NEVROSE | TRIBUNE  |
| EVANGILE | NUANCE  | VANILLE  |
|          | OURSIN  | VERDICT  |

## CENTRE D'EXCELLENCE D'OYO

## Deux ans au service des énergies renouvelables

Le Centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a commémoré le 23 avril 2025 son deuxième année d'existence, sur fond des progrès réalisés en ce laps de temps et des perspectives pour l'avenir.

« L'obligation de résultat en matière de production des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables nous anime tous afin d'assurer la transition énergétique dont le pays a besoin », a indiqué le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Rigobert Maboundou, lors de la célébration des deux ans d'existence du Centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

A cette occasion, le représentant de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) pour l'Afrique centrale, Raymond Tavares, a évoqué quelques réalisations. « Les premières flammes de biogaz, issus des déchets organiques, ont été allumées ici. Par ailleurs, neuf étudiants ont rejoint l'équipe pour mener des projets de recherche contribuant à l'enrichissement des connaissances sur les énergies renouvelables dans le pays. Trente jeunes hommes et femmes ont suivi une formation sur les technologies solaires photovoltaïques »,



Les acteurs ayant pris part à la célébration des deux ans du Centre d'excellence d'OyoDR

a-t-il fait savoir en soulignant que sur le plan administratif, le centre a franchi un pas important vers son autonomie. Raymond Tavares a, par ailleurs indiqué, que l'Onudi réaffirme

son engagement aux côtés du Congo pour renforcer le tissu industriel, soutenir une transition énergétique juste et favoriser la création d'emplois verts, durables pour les jeunes.

Pour sa part, le directeur général d'Eni Congo, Andrea Barberi, a indiqué que ce Centre est né de la vision commune entre la société pétrolière italienne et le gouvernement congolais

sur la transition énergétique. « Il s'agit d'un projet ambitieux, tourné vers l'avenir qui traduit notre volonté de valoriser de façon durable les ressources énergétiques du pays », selon lui.

A en croire le ministre Rigobert Maboundou, ce Centre est un laboratoire ayant pour vocation de produire des connaissances qui permettent d'avoir des alternatives à l'énergie d'aujourd'hui dont la volatilité des prix est un souci pour la population. « Nous passons des résultats de la recherche à la concrétisation sur le terrain », a-t-il déclaré.

Il convient de rappeler que le Centre d'excellence pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a été inauguré le 23 avril 2023 par le président de la République. Fruit de la coopération entre la République du Congo, la compagnie pétrolière italienne Eni et l'Onudi, ce Centre dirigé par le Dr Maryse Nkouka Ngavouka est une structure de référence en Afrique pour la recherche en énergies renouvelables. L'objectif : former les cadres et promouvoir l'accès à l'énergie durable à tous.

**Rominique Makaya**

**« L'obligation de résultat en matière de production des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables nous anime tous afin d'assurer la transition énergétique dont le pays a besoin »**

## CAN MAROC 2025

## AGL partenaire logistique de la CAF

La Confédération africaine de football (CAF) et Africa Global Logistics AGL), opérateur logistique de premier plan en Afrique, ont annoncé un nouveau partenariat stratégique, faisant d'AGL le partenaire logistique officiel des deux compétitions de football phares de l'Afrique : la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de la CAF TotalEnergies Maroc 2025 et la Coupe d'Afrique des nations féminine de la CAF (WAFCON) Maroc 2026.

Le partenariat a été officiellement signé à Johannesburg le 23 avril 2025 par le président de la CAF, le Dr Patrice Motsepe, et le président de l'AGL, Philippe Labonne.

S'appuyant sur une collaboration fructueuse qui a débuté avec la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de la CAF TotalEnergies Côte d'Ivoire 2023, AGL jouera une fois de plus un rôle clé en tant que partenaire logistique officiel. « La CAF est ravie d'établir une fois de plus un partenariat avec AGL avec qui nous avons travaillé avec succès lors de la Coupe d'Afrique des nations TotalEnergies de la CAF Côte d'Ivoire 2023. AGL est une entreprise de logistique de premier plan et son partenariat avec la CAF reflète l'engagement substantiel des deux parties dans le développement et la croissance du football masculin et féminin en Afrique », a déclaré le président de la CAF, ajoutant que la CAN est l'un des plus grands événements sportifs au monde, attirant plus de 1,5

milliard de téléspectateurs dans 178 pays et de nombreux sponsors et partenaires africains et mondiaux.

Le partenariat entre la CAF et AGL contribuera également à l'amélioration socio-économique des communautés rurales et urbaines sur le continent africain.

« Nous sommes honorés d'étendre notre collaboration avec la CAF. Nous partageons la même vision de l'unité et de l'excellence pour l'Afrique. Notre objectif est de soutenir l'organisation réussie de grands tournois tels que la CAN et la WAFCON, mais aussi de transformer le football africain en un moteur durable de développement économique et social », a indiqué Philippe Labonne.

Selon lui, grâce à ce partenariat avec la CAF, AGL célèbre la passion de millions d'Africains pour le football, tout en renforçant son engagement en faveur du contenu local, de l'engagement auprès des communautés et de la pro-



La signature du partenariat entre la CAF et AGL, le 23 avril 2025 à Johannesburg/DR

motion de l'inclusion des femmes.

**Une vision partagée et un impact durable pour l'Afrique**

Au-delà des compétitions sportives, ce partenariat reflète une vision partagée : faire du football un catalyseur du développement durable sur l'ensemble du continent. S'appuyant sur son expertise approfondie en Afrique et sur un vaste réseau logistique couvrant 47 pays africains, AGL joue un rôle clé dans la transfor-

mation économique et sociale du continent.

Du point de vue de sportif, la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de la CAF TotalEnergies et la WAFCON sont deux événements les plus regardés sur le continent africain. Pour ce faire, AGL s'engage à fournir des solutions innovantes et durables pour soutenir le bon déroulement des grandes compétitions de la CAF. A travers cette alliance renouvelée, l'opérateur logistic réaffirme

sa mission d'être au cœur de la transformation de l'Afrique.

Maroc 2025 représente également une opportunité de stimuler les économies locales, de créer des emplois et de renforcer les capacités tout au long de la chaîne de valeur, de la logistique et des infrastructures au tourisme et aux services. L'objectif est de renforcer le soutien au football féminin, promouvoir l'égalité des sexes et encourager le développement du football féminin.

**Guy-Gervais Kitina**